
Nombre de membres en

Séance du 14 octobre 2022

exercice: 11

L'an deux mille vingt- deux et le quatorze octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 14 octobre 2022, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 9

Sont présents: François COUVREUR, David DROQUES, Cédric CABAJ, Eugénie MICHON, Dominique PATIGNIEZ, Ludovic BAUSSART, Charles BLANQUART, Denis CREPIN, Lucie ROUGEMONT

Votants: 11

Représentés: Bruno DESCAMPS par Cédric CABAJ, Alain SERNICLAY par François COUVREUR

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Charles BLANQUART

Avant l'ouverture de séance Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal, s'ils sont d'accord de rajouter à l'ordre du jour, une motion ; soit la Modification des limites communales

Le conseil est d'accord pour rajouter la motion à l'ordre du jour (11 POUR)

La séance est ouverte à 19h

Approbation du compte rendu du 1er juillet 2022

Aucune remarque n'est faite

Objet: Modification des limites communales - DE 2022 030

Explication du plan avec les nouvelles limites, échanges entre les membres du conseil

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier est en cours sur le territoire de la Commune et des Communes voisines. Il indique que dans le cadre de cette opération, il apparaît nécessaire de modifier les limites communales afin de simplifier leur tracé et le faire correspondre au nouveau parcellaire.

Cette modification se fait par échange de surfaces entre les Communes conformément au plan joint.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'ACCEPTER à l'unanimité des membres présents et représentés l'échange de surface avec plan ci- joint.
(11 POUR)

Désignation d'un Correspondant Incendie et Secours

Explication et lecture des missions pour prendre un arrêté correspondant incendie et secours

Le maire de la commune de Aumerval,

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs- pompiers et les sapeurs- pompiers professionnels, et notamment son article 13 ;
Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;
Vu l'article D.731-14 du code de la sécurité intérieure ;
Considérant que la commune n'a pas de d'adjoint au maire ou de conseiller municipal délégué au titre des fonctions de sécurité civile ;

Considérant que le maire a l'obligation de désigner un correspondant incendie et secours avant le 2 novembre 2022 ;

ARRETE :

Article 1 : Monsieur PATIGNIEZ est désigné correspondant incendie et secours pour la commune de Aumerval.

Article 2 :

- Le correspondant incendie et secours sera l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

- Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation

- Le correspondant incendie et sécurité est chargé de mettre en place, évaluer et réviser le plan communal de sauvegarde.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis au préfet du Pas de Calais et au président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours.

Article 4 : Cet arrêté sera publié dans les registres des arrêtés.
En outre, il sera notifié à l'intéressé et publié selon les modalités définies.

Sinistre de l'école

Monsieur le Maire accompagné de M.Patigniez donnent des explications quant au sinistre de l'école. Ils informent que les experts sont passés le 13.10.2022, que le montant des travaux n'est pas encore défini, que la commune est en attente du procès verbal. Ils énoncent le nom de la société qui fera les travaux est FIEDOR, celle ci a été mandaté par l'expert.

M. Crépin prend la parole pour dire que le sinistre n'a pas publié sur le site.

M. le Maire informe que dans l'urgence il y avait d'autres priorités, que cela sera fait ultérieurement.

M. Baussart demande quand l'école va réouvrir, car cela est long, à ce jour aucune date n'est fixée, mais il faut pas compter avant fin janvier.

Salle Multi activités

Son

M. Cabaj prend la parole concernant le son, il y a lieu de résoudre le problème concernant le voisinage, il demande aux membres du conseil ce qu'on pourrait faire pour réduire les nuisances.

M. le Maire propose d'ajouter une caution, mais cela ferait 3 cautions c'est embêtant pour les locataires.

M. Cabaj propose un courrier à signer par le locataire, qui stipule que les gendarmes seront appelés en cas de non respect.

Vaisselle

Objet: Application nouveau tarif vaisselle - DE 2022 035

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il aimerait mettre en place une grille tarifaire pour la vaisselle et le matériel de la salle, il est proposé à l'assemblée d'adopter les tarifs suivant :

Verre à bière	2,00 €
Verre à eau 25 cl	2,00 €
Verre à vin 15 cl	2,00 €
Couquette	2,00 €
Verre apéritif	2,00 €
Tasse à café	2,00 €
Coupelle transparente	1,00 €
Seau à Champagne INOX	15,00 €
Carafe	5,00 €
Fourchette	2,00 €
Couteau	2,00 €
Cuillère à café	1,00 €
Cuillère à soupe	2,00 €
Assiette plate	2,00 €
Assiette creuse	2,00 €
Assiette à dessert	2,00 €
Saladier INOX	10,00 €
Plat INOX diverse	10,00 €
Marmite INOX	
Casserole INOX	10,00 €
Essoreuse à la salade	5,00 €
Corbeille à pain	2,00 €
Plateau	5,00 €

Ces tarifs seront appliqués dès la prochaine location de salle, un titre de recette sera donc émis dès lors que de la vaisselle sera manquante ou cassée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du conseil décident à l'UNANIMITE des membres présents et représentés de valider la grille tarifaire suivante.

M. Cabaj informe que la commune a fait l'achat de nouvelle vaisselle, telle que verres à bière, carafe car cela était demandé régulièrement. Il stipule également l'acquisition d'une cafetière, car l'autre est grillée

Objet: Mise à disposition petite Salle Mairie - DE 2022 036

Monsieur le Maire, informe les membres du conseil qu'il a été sollicité pour qu'une association de BOXE-KARATE s'installe sur la Commune, dans le but de redynamiser le village.

M. le Maire explique que nous mettrons la petite salle à côté de la mairie à disposition, à titre gratuit. Une convention sera rédigée afin de fixer les modalités de mise à disposition.

M. le Maire, propose tout de même de mettre en place une caution, en cas de dégradation.

Après échange et discussions sur le sujet le montant de la caution est fixée à 250 €

Les membres du conseil municipal ACCEPTENT à l'unanimité des membres présents et représentés de mettre à disposition la petite salle à côté de la mairie et ACCEPTENT le montant de la caution de 250 € en cas de dégradation. 11 POUR

TRAVAUX 2023

Objet: Approbation projet éclairage public - DE 2022 031

Monsieur le maire propose pour 2023 de faire des travaux sur l'éclairage public afin de passer le village en LED, dans le but de faire des économies d'énergie, il demande avis aux membres du conseil, après échange et discussions sur le sujet,

Le conseil ACCEPTE à l'unanimité des membres présents et représentés, le projet de travaux d'éclairage public.

Objet: DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR - DE 2022 032

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal, que suite à l'approbation sur projet d'éclairage public il convient de demander des subventions :

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal d'établir un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 20 %.

A l'unanimité des membres du Conseil, il est décidé :

- De demander une subvention au titre de la DETR à hauteur de 20 %
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

Objet: DEMANDE DE SUBVENTION - DE 2022 033

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que suite à l'approbation du projet d'éclairage public il y a lieu de demander des subventions :

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal d'établir des dossiers de demande de subvention auprès de la FDE, de Ternois Com dans le cadre du Fond de Concours, de l'État dans le cadre de la DSIL.

A l'unanimité des membres du Conseil, il est décidé :

- De demander des subvention
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

Objet: Approbation et demande de subvention projet réfection de la place en bas du village - DE 2022 043

Monsieur le maire propose pour 2023 de faire des travaux au niveau de la petite place en bas du village, il indique qu'il fera une réunion publique, pour demander l'avis de la population habitant autour de cette place.

Le conseil ACCEPTE à l'unanimité des membres présents et représentés, le projet de travaux de réfection de la place en bas du village.

A la suite de cette décision, Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal d'établir des dossiers de demande de subvention auprès de différentes instances :

A l'unanimité des membres du Conseil, il est décidé :

- De demander des subvention
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

Après écoute et échange avec les membres du conseils, souhaitent que des travaux soient fait pour réduire les inondations dans le village.

Objet: Acceptation Terrain M. Bar - Duquenne pour 1€ symbolique - DE 2022 042

Monsieur le Maire expose au conseil que dans le cadre de la division parcellaire de M. et Mme BAR DUQUENNE, ils souhaitent vendre à la commune pour 1€ symbolique environ 70 à 80 m² de terrain, afin que la commune puisse élargir son chemin rural n°3 à 6 m².

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du conseil DECIDENT à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter la vente du terrain à 1€ symbolique. Et AUTORISSENT M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

M. le Maire remercie M. Bar.

Questions diverses

M. le Maire informe que la subvention au titre de l'OSMOC pour les travaux de sécurisation du village, a été refusé à 2 reprises. Qu'elle sera reprogrammée pour la session 2023. Il informe également que celle la région a été accepté pour un montant de 23 939€.

Les membres du conseil demande à ce que le projet de rénovation de l'église soit réétudié.M. le Maire répond que ce n'est pas oublié.

M. le Maire remercie M, Blanquart, M. Patigniez, M. Cabaj, M. Serniclay, Mme Rougemont, Mme Michon, M. Droques et M. Descamps d'avoir prit de leur temps pour l'installation de l'air de jeux et la remise en peinture de l'école.

M. Baussart informe, qu'un homme se sert en eau au cimetière et demande ce que l'on compte faire.

M. le Maire informe qu'une course nocturne aura lieu sur la commune le 19.11.2022.

Séance levée 20h37

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that is difficult to decipher. It appears to be a personal signature, possibly of the Mayor mentioned in the text.